

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 47, après le mot :

« “ Omnibus ” »,

insérer le mot :

« susvisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.